



## Le règlement d'usage particulier

### Sorties de découverte des milieux naturels tropicaux marins et sous-marins (scaphandre autonome, randonnée palmée, apnée)

Document validé par le comité de gestion du 19 février 2016.

#### Préambule :

L'objectif de la marque collective est de proposer une offre diversifiée de produits et services en adéquation avec le caractère et les valeurs des parcs nationaux, permettant la valorisation et la découverte des patrimoines naturels, culturels et paysagers, et respectant les principes fondamentaux du développement durable.

L'offre des prestations d'accompagnement s'adresse au grand public qui souhaite découvrir les patrimoines naturels et culturels des parcs nationaux et contribuer à leur préservation grâce à la participation à des sorties découverte, accompagnées d'un professionnel. Ces sorties pourront s'appuyer sur des techniques d'interprétation favorisant l'innovation pédagogique.

L'offre des prestations d'accompagnement marquée comportera les spécificités suivantes, pour permettre aux visiteurs de :

- ⌚ découvrir les richesses et la diversité du territoire dans lesquels ils se situent et de bénéficier de l'accompagnement d'un professionnel qualifié,
- ⌚ disposer d'informations sur les patrimoines du Parc national grâce au contenu de la prestation et aux outils de découverte et d'interprétation proposés,
- ⌚ contribuer à la préservation de l'environnement du Parc national par une sensibilisation aux bonnes pratiques de découverte,
- ⌚ d'aller à la rencontre des acteurs locaux et de participer au développement d'une activité professionnelle qui participe au développement local,
- ⌚ connaître les missions et les actions du Parc national,
- ⌚ connaître et respecter la réglementation en vigueur (réglementation du cœur de Parc et autres réglementations s'appliquant sur le territoire de Parc national).

#### **Produits ou services concernés :**

Description précise du service concerné par le règlement d'usage particulier :

- ⌚ La découverte accompagnée d'une ou plusieurs personnes des patrimoines naturels et culturels marins du Parc national de la Guadeloupe, pour tous les publics (hors séjours et produits packagés)
- ⌚ Cette découverte pourra se faire avec une partie de la visite en plongée en scaphandre autonome et / ou en randonnée palmée et / ou en apnée.
- ⌚ Le prestataire fournit un encadrement à un plongeur individuel ou à un groupe de plongeurs, impliquant ou non la fourniture d'un support matériel (équipement de plongée, embarcation ou tout autre équipement spécifique).
- ⌚ Le service marqué comprend une prestation pédagogique à une personne ou un groupe de personnes recherchant une expérience émotionnelle avec un encadrement continu. L'accent est mis sur la pédagogie, l'encadrement, la disponibilité

### Activités prioritaires :

Ces activités peuvent être proposées par des professionnels indépendants, ou appartenant à des structures commerciales ou associatives (en conformité avec la réglementation française), sous forme de prestations payantes destinées à tout type de public (y compris des publics scolaires), qui pratiquent l'activité à partir d'un navire ou du bord.

### **Cible exclusive :**

Les ex-bénéficiaires de la marque de confiance du PNG qui réalisent des sorties en plongée, et uniquement à eux.

Classe de produits et services de la classification de Nice : 41

### **Effets attendus sur les patrimoines du parc national**

La prestation proposée devra être un support de découverte privilégié pour la clientèle.

Elle contribuera donc à la préservation des patrimoines naturels et culturels situés dans le territoire du parc, et visera notamment :

- à partager un certain nombre de connaissances auprès des visiteurs afin qu'ils puissent s'approprier les richesses et la diversité du territoire,
- à concilier le développement des pratiques et la préservation des patrimoines,
- à sensibiliser la clientèle sur les enjeux de préservation des patrimoines, sur les dérangements et impacts possibles et donc sur les pratiques de découverte respectueuses,
- à informer sur les activités humaines et économiques du territoire et à favoriser les échanges avec les acteurs locaux,
- à mieux connaître les missions et actions menées par le parc national.

Par ailleurs, le marquage de la prestation proposée cherchera à valoriser les activités humaines qui participent au développement durable du territoire du parc national et à offrir une reconnaissance aux prestataires qui véhiculent ses valeurs.

Le RUP comprend :

- l'ensemble des critères à respecter, issus du RUC « sorties de découverte des patrimoines », éventuellement enrichis,
- le guide des bons comportements, à respecter par le prestataire,
- une annexe : la fiche descriptive des sorties proposées. Celle-ci permet notamment de décrire la prestation dans le détail et de connaître les patrimoines et les territoires concernés.

## Partie 1- Dispositions générales découlant du RUC « sorties de découverte des patrimoines »

### Critères que le produit ou le service doit respecter

De façon générale, l'utilisateur devra être à même de prouver, à l'aide de factures ou tout autre moyen ou document, que les critères ci-dessous sont respectés.

Des critères obligatoires et d'autres facultatifs sont mis en place.

Les critères obligatoires sont incontournables. Aucune dérogation n'est possible.

Les critères facultatifs se comptent en points par item.

Pour le cas où un critère n'est pas applicable, la pondération s'applique sur les critères restants. Lorsqu'il ne reste que 3 critères facultatifs applicables ou moins, un critère au moins doit être respecté.

### Critères obligatoires généraux :

Critères	Obligatoire	Indicateurs	Modalités d'évaluation et de contrôle
<p><b>Critère n°1 :</b> L'utilisateur dispose des qualifications nécessaires lui permettant d'encadrer les publics dans le ou les milieux considérés. Il est titulaire d'une carte professionnelle lorsqu'elle est exigée, et d'une assurance professionnelle.</p>	O	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validité du diplôme, et de l'attestation du Ministère en charge</li> <li>- Souscription d'une assurance professionnelle de responsabilité civile</li> <li>- Curriculum vitae</li> </ul>	<i>cf note technique diplômes</i> Fourniture, le cas échéant, des justificatifs de diplôme, d'assurance professionnelle, des attestations de recyclage, de carte professionnelle
<p><b>Critère n°2 :</b> La prestation a pour objet la découverte des patrimoines naturels et culturels du parc national, et est conçue à partir d'objectifs pédagogiques clairement identifiés, en lien avec le caractère du parc national.</p>	O	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix du thème, des objectifs et du tracé de la prestation</li> <li>- Présence des outils de sensibilisation à disposition des clients</li> </ul>	Évaluation sur la base de la fiche descriptive des sorties annexée au RUC, et des documents mis à disposition des clients.
<p><b>Critère n°3 :</b> La prestation prend en compte l'environnement et les sites fragiles: celle-ci exclut les zones sensibles et ne porte pas atteinte aux ressources patrimoniales (en fonction des saisons).</p>	O	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des zones de sensibilité de la faune, la flore et des milieux</li> </ul>	Évaluation sur la base de la fiche descriptive des sorties annexée au RUC et de la représentation cartographique du tracé, soumise à l'avis de l'établissement public du parc national.
<p><b>Critère n°4 :</b> La taille des groupes est fixée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 personnes maxi pour les sorties adaptées aux déficients mentaux</li> <li>• 8 personnes maxi pour les sorties adaptées aux déficients visuels</li> </ul>	O	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect de la taille des groupes</li> </ul>	Évaluation sur la base de la fiche descriptive des sorties annexée au RUC

<ul style="list-style-type: none"> <li>ou physiques</li> <li>• 12 personnes maxi pour les activités avec randonnées</li> <li>• 30 personnes maxi pour les sorties culturelles</li> </ul>			
<b>Critère n°5</b> : Il existe une procédure permettant de gérer les annulations liées aux aléas (météo, risque d'incendie, etc ...)	O	- Présence d'une procédure	Récupération d'une note, conditions générales de vente, ...
<b>Critère n°6</b> : L'utilisateur informe ses clients de la nécessaire adaptation de la tenue à l'activité. Les consignes de sécurité dans l'espace de pratique sont annoncées.	O	- Annonce lors des contacts préalables et le jour de la sortie - Présence de l'information sur les supports de communication, sur internet	Évaluation sur la base de la fiche descriptive des sorties annexée au RUC et des supports d'information à disposition des clients.
<b>Critère supplémentaire n°1</b> : Il ne peut y avoir sur le même navire de clients de sorties bénéficiant de la marque Esprit parc national - Guadeloupe et de clients de sorties non marquées.	O		Évaluation sur la base de la fiche descriptive
<b>Critère supplémentaire n°2</b> : En dehors du navire principal, l'utilisation de moyens motorisés ou tractés pour la découverte est interdite (propulseur sous-marin, scooter, ...)	O	Absence de moyens de propulsion à bord	Évaluation sur la base de la fiche descriptive

### Critères thématiques :

#### Item n°1 : Démarche écoresponsable

Critères	Obligatoire	Applicable non applicable	Indicateurs	Modalités d'évaluation et de contrôle
<b>Sous-item Mobilité</b>				
<b>Critère 7</b> : La prestation limite l'utilisation de la voiture et ne fait pas appel à un moyen de découverte motorisé.	O		- Absence ou quasi-absence de l'usage de la voiture sur le territoire du parc, en dehors du stationnement prévu au départ	Évaluation sur la base de la fiche descriptive des sorties annexée au RUC et de la représentation cartographique du tracé, soumise à l'avis du parc national

<b>Critère 8 :</b> Lorsque cela est possible et en fonction du lieu de départ de l'activité, l'utilisateur propose un service de transport collectif ou informe sur les moyens de transport alternatifs à la voiture, ou organise le covoiturage.	F		- Présence de l'information sur les supports de communication, sur internet,...	Évaluation sur la base de la fiche descriptive des sorties annexée au RUC et des supports de communication à destination des clientèles.
<b>Sous-item Tri des déchets</b>				
<b>Critère 9 :</b> L'utilisateur informe sur les modalités de tri des déchets en lien avec la pratique, y compris les déchets du matériel lié à la pratique, et s'il propose le pique nique (ou toute autre collation), celui-ci limite les emballages et les déchets non recyclables.	O		- Présence de l'information sur les supports de communication, sur internet,.. - Composition du pique nique	Évaluation sur la base de la fiche descriptive des sorties annexée au RUC et des supports d'information à destination des clientèles.

**Item n°2: Sensibiliser à l'environnement, aux patrimoines et au territoire et limiter les impacts**

Critères	Obligatoire ou Facultatif	Applicable non applicable	Indicateurs	Modalités d'évaluation et de contrôle
<b>Critère 10 :</b> L'utilisateur sensibilise ses clients aux bonnes pratiques de découverte, à la réglementation de la pratique de l'activité, et celle relative au cœur de parc national ou aux autres espaces naturels protégés.	O		- délivrance d'une information aux clients et présence d'outils de sensibilisation	Évaluation sur la base de la fiche descriptive des sorties annexée au RUC et des documents mis à disposition des clients.
<b>Critère 11 :</b> L'utilisateur met en œuvre une technique d'animation (éventuellement innovante) et / ou le matériel pédagogique adapté au thème de sa sortie.	O		- Liste du matériel et des outils mis à disposition - technique d'animation	Évaluation sur la base de la fiche descriptive des sorties annexée au RUC.
<b>Critères facultatifs : valider au moins 50% des points parmi les propositions suivantes, lorsqu'elles sont applicables :</b>				
<b>Critère 12 :</b> Les outils de communication imprimés sont réalisés de façon éco-responsable.	F		- Brochures papiers et documents de communication imprimés sur papier recyclé ou éco-certié avec des encres écologiques.	Fourniture des factures.

<b>Critère 13 :</b> L'utilisateur sensibilise ses clients aux activités économiques et humaines qui prennent vie dans ces espaces Il utilise les moments d'échanges avec les clients pour les informer sur les productions locales : points de vente de productions fermières, etc...	F		- Présence d'une information des clients et d'outils de sensibilisation - Présence d'outils de communication à disposition des clients (coordonnées des producteurs,...) - Dégustation de productions locales lors de la prestation	Évaluation sur la base de la fiche descriptive des sorties annexée au RUC et des documents mis à disposition des clients.
<b>Critère 14 :</b> Les outils de sensibilisation sont adaptés aux publics accueillis (enfants, déficients, étrangers [langues étrangères ou locales], ...)	F		- Liste des outils mis en place (gros caractères, langage simplifié...), intervention et / ou documentation dans une ou plusieurs langues étrangères ou locales	Évaluation sur la base de la fiche descriptive des sorties annexée au RUC.
<b>Critère 15 :</b> L'utilisateur veille à ce que le groupe respecte la quiétude des lieux	F			
<b>Critère 16 :</b> L'utilisateur explique et veille à ce que le groupe qui emprunte les sentiers ne coupe pas les virages afin d'éviter l'érosion des sols	F			

### **Item n°3: Participer à la politique économique et sociale**

Critères	Obligatoire ou Facultatif	Applicable non applicable	Indicateurs	Modalités d'évaluation et de contrôle
<b>Critère 17:</b> Si l'utilisateur propose un pique nique, une collation ou un cadeau à ses clients : ceux-ci se composent de produits locaux, ou issus de l'agriculture biologique.	O		- Présence d'au moins 1 produit local, ou biologique lors du pique-nique ou autre - Liste des produits et mode d'approvisionnement (circuit court produit à moins de 150 km)	Évaluation sur justificatifs (factures).

**Critères facultatifs : valider au moins 50% des points parmi les propositions suivantes, lorsqu'elles sont applicables**

<b>Critère 18</b> : L'utilisateur propose son activité sur une période de l'année plus large que les périodes de pic de fréquentation.	F		Programmes de sorties élargi hors pics saisonniers de fréquentation	Vérification sur le catalogue de sorties
<b>Critère 19</b> : L'utilisateur est impliqué de manière particulière dans un réseau local ou dans une dynamique collective.	F		- Justificatif d'adhésion à un OTSI, à un regroupement professionnel, à une association...	Fourniture d'un justificatif d'adhésion à une structure.
<b>Critère 20</b> : En général, pour l'ensemble de son activité, l'utilisateur travaille en partenariat avec d'autres acteurs économiques locaux	F			Factures, preuves d'achat contenus de prestations, catalogue, ...
<b>Critère 21</b> : La prestation a une politique tarifaire différenciée en fonction des publics (tarifs jeunes, familles,...) et/ou accepte les chèques vacances.	F		- Présence de tarifs différents en fonction des publics (tarifs jeunes, familles, ...) - Adhésion à l'ANCV	Évaluation sur la base de la fiche descriptive des sorties annexée au RUC.
<b>Critère 22</b> : La prestation prévoit une ou des rencontre(s) avec des acteurs du territoire (bergers, producteurs agricoles, artisans, ...) dans un objectif de partage et de connaissance, et valorise les productions et savoir-faire locaux.	F		- Présence, d'au moins, une rencontre programmée avec un acteur local lors de la prestation - Valorisation de produits locaux durant la prestation	Évaluation sur la base de la fiche descriptive des sorties annexée au RUC.
<b>Critère 23</b> : L'utilisateur a suivi les modules A et B du comité handisport si la sortie est adaptée.	F			attestation de formation aux modules A et B du comité handisport.

**Modalités d'évaluation pour l'attribution de la marque**

Le dispositif d'évaluation de la prestation sera établi sur la base des éléments suivants :

- la remise d'une fiche descriptive (cf annexe au RUC) complétée par le prestataire pour chaque prestation proposée, soumise à l'établissement, et comprenant : son tracé, les objectifs recherchés, les publics, les éléments de patrimoine décrits, les zones hors sentiers explorées éventuellement, les personnes susceptibles d'encadrer la sortie,...etc. L'établissement public du parc national concerné sera chargé de fournir un avis systématique sur la sortie proposée.
- la présence de documents de présentation et d'information à disposition de la clientèle sur la découverte des patrimoines, le comportement en milieu naturel, la réglementation du parc national, les acteurs du territoire, etc...,
- la fourniture des justificatifs complémentaires à fournir à l'établissement et nécessaires à la

- validation des critères,
- en fin de contrat, et avant l'éventuelle reconduction de celui-ci, une démarche de ré-attribution, éventuellement allégée – in situ.

### **Modalités de suivi et de contrôle du contrat**

Le dispositif de contrôle minimum commun comprendra :

- ⌚ Des contrôles continus et programmés durant la validité du contrat, sur :
  - La présence aux journées de formation/sensibilisation
  - La présence aux journées de réseaux, lorsqu'elles existent
  - La participation à des activités techniques ou scientifiques avec les équipes d'agents du parc national
  - L'écoute / veille du territoire
  - L'examen d'éventuels retours clients, qui, selon leur teneur, peuvent déclencher des visites inopinées
- ⌚ Des contrôles inopinés aléatoires, sur tout ou partir du RUC, in situ ou non
- ⌚ Un bilan synthétique des sorties réalisées, établi par le bénéficiaire à la demande du Parc national.





## Guide des bons comportements pour l'exercice des activités professionnelles dans les espaces maritimes du Parc national de la Guadeloupe.

Version au 6 février 2016

### Partie n°2 au RUP Sorties de découverte des milieux naturels tropicaux marins et sous-marins (scaphandre autonome, randonnée palmée, apnée)

Document préparatoire au comité de gestion du 19 février 2016

#### Préambule

Le Parc national de la Guadeloupe a pour objectif de préserver les écosystèmes marins et terrestres qu'il a en gestion. Afin d'assurer une fréquentation raisonnée et respectueuse de ces écosystèmes, le Parc a mis au point un guide des bons comportements qui rappelle les obligations réglementaires, les comportements écocitoyens et diverses recommandations sur l'ensemble des espaces maritimes.

La pratique des activités commerciales en cœur de Parc est soumise à une autorisation du Directeur du Parc national. Article 13 du Décret n° 2009-614 du 3 juin 2009.

#### Introduction

Une connaissance générale des cadres réglementaires, comme des bons comportements sont les conditions nécessaires à l'exercice de toute activité dans la mesure où celle-ci se déroule dans un espace protégé. Elle est la garantie pour la clientèle du professionnalisme de l'opérateur qui s'engage au respect du patrimoine naturel qu'il fait découvrir.

Il est donc demandé au prestataire de :

- prendre connaissance des textes régissant le Parc national de la Guadeloupe :
  - *Loi N° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux*
  - *Décret N° 2009-614 du 3 juin 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national de la Guadeloupe aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi N° 2006-436 du 14 avril 2006*
  - *Décret N° 2014-48 du 21 janvier 2014 portant approbation de la charte du Parc national de la Guadeloupe)*
  - *Arrêté N° 14-27 du Directeur du 25 février 2014, relatif aux modalités d'application de la réglementation dans le cœur du parc national de la Guadeloupe*
- connaître les missions du Parc national de la Guadeloupe ;
- diffuser auprès de ses clients et de ses salariés la réglementation en vigueur, applicable dans le Parc national et relative à l'activité commerciale qu'il pratique, la respecter et la faire respecter ;
- diffuser un message pédagogique orienté vers la découverte et la protection de la biodiversité marine, terrestre, et des patrimoines en assurant une réelle action de sensibilisation avec un personnel qualifié pour l'encadrement de l'activité pratiquée ;
- respecter les équipements du Parc national de la Guadeloupe mis à sa disposition.
- assurer l'encadrement des visiteurs pendant toute la durée de la sortie ;
- respecter les autres usagers sur l'ensemble des espaces maritimes ;
- entretenir de bonnes relations avec les habitants et autres professionnels de son voisinage ;
- signaler immédiatement au personnel du Parc national toute dégradation ou anomalie constatée par lui-même, ses clients ou autrui sur les sites, pour cela :

**Contacteur : Parc national de la Guadeloupe**  
**43, rue Jean Jaurès**  
**97122 Baie-Mahault**  
**Tél : 0590 26 10 58**

**Le prestataire s'engage à respecter les dispositions suivantes :**

#### **Article 1 – Comportement éco-responsable**

Les usages fréquents sur des sites renommés imposent, pour la préservation du milieu, des paysages, et par voie de conséquence pour la durabilité des activités, que le comportement de chacun ait le moins d'impact possible.

**Le prestataire s'engage à :**

- ne laisser aucun déchet même organique sur les lieux visités et rapporter les déchets de ses clients ainsi que les déchets rencontrés;
- s'engage à ne pas proposer de service de restauration, collation ou apéritif dans l'eau.
- Ne pas faire de feux au sol ou sur un barbecue même sur pilotis ;
- utiliser de la vaisselle réutilisable et qui ne risque pas de s'envoler.
- de ne pas rejeter des eaux de lavage ou de nourriture
- de ne pas nourrir les animaux
- ne pas vidanger les cuves d'eaux grises et noires (WC) dans les cœurs et les eaux peu profondes du lagon, demander pour les WC sans cuve de stockage de jeter le papier hygiénique dans une poubelle.
- ne pas perturber, nourrir, manipuler et prélever des éléments de la flore et la faune ;
- respecter la charte de whale-watching et ne pas déranger les tortues marines.
- Ne pas faire de travaux d'entretien du navire en mer.

#### **Articles 2 – Mesures liées à la navigation et au mouillage**

Les activités nautiques induisent un surcroît de fréquentation dans des espaces restreints. La réglementation générale seule, n'est pas en mesure d'en limiter les impacts.

**Le prestataire s'engage à :**

- avoir un navire propre, bien réglé, en bon état de fonctionnement et à limiter au maximum les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions sonores et olfactives.
- en cas de navigation à moins de 300m du littoral et des mangroves réduire sa vitesse à 5 nds
- lorsque le site en est équipé, utiliser impérativement et uniquement les mouillages mis en place par les gestionnaires à leur intention.
- n'utiliser les ancres que sur zone sableuse ou vaseuse, ancre et chaîne en dehors des herbiers.
- ne pas déhaler le bateau sur l'ancre mais la relever que lorsqu'elle est à la verticale.
- autour des îlets (hors îlets Pigeon), mouiller les bateaux (après débarquement des passagers) à plus de 10 mètres de la rive (zone de baignade).
- ne pas naviguer dans les zones peu profondes où les hélices risquent de dégrader les fonds.

#### **Article 3 – Engagements spécifiques en fonction des activités exercées**

Chaque activité peut avoir des impacts spécifiques sur les milieux et sur les espèces.

## **Le prestataire s'engage à :**

### **-1/ Pour les activités de randonnée palmée et de baignade dans les zones d'herbiers marins et zones récifales :**

- ne pas permettre l'utilisation de palmes longues, sauf pour l'encadrement, qui pourrait causer des dégâts pour la faune et la flore et de gants qui favorise les contacts. D'une manière générale tout contact avec des espèces vivantes est proscrit ;
  - ne pratiquer que la randonnée palmée encadrée (à hauteur de huit randonneurs par encadrant maximum)
  - ne pas prélever d'animaux (coquillage par exemple) ou végétaux vivants ou morts.
- 2/ Pour l'apnée :

- informer ses clients sur l'impact que la plongée en apnée peut avoir sur les récifs coralliens ;
- préciser à ses clients que le contact avec le fond en dehors des zones sableuses est proscrit ;
- ne pas permettre l'usage de gants qui pourraient être cause de dégâts sur la faune et la flore ;
- favoriser les allers/retours et n'autoriser les séjours au fond qu'en "survol" sans pose notamment pour les apnéistes pratiquant la photographie ;
- ne permettre aucun prélèvement d'animaux, ni végétaux vivants ou morts ; à l'exception d'une stratégie de lutte contre les espèces invasives.
- encourager le ramassage des déchets observés/découverts à mettre dans la poubelle prévue à cet effet sur le bateau ;
- promouvoir une utilisation très modérée du flash et des éclairages Led en évitant les yeux des animaux.

### **3/ Pour la plongée en scaphandre** (définie dans la charte du parc - modalité 22 relative aux activités sportives et touristiques dans le Grand Cul-de-Sac marin)

- informer ses clients sur l'impact que la plongée subaquatique peut avoir sur les récifs coralliens ;
- préciser à ses clients que le contact avec le fond en dehors des zones sableuses est proscrit ;
- ne pas permettre l'usage de palmes longues, ni de gants qui pourraient être cause de dégâts sur la faune et la flore ;
- vérifier l'adaptation de la flottabilité des plongeurs encadrés, notamment ceux pratiquant la photographie ;
- ne permettre aucun prélèvement d'animaux, ni végétaux vivants ou morts ; à l'exception d'une stratégie de lutte contre les espèces invasives.
- encourager le ramassage des déchets observés/découverts à mettre dans la poubelle prévue à cet effet sur le bateau ;
- promouvoir une utilisation très modérée du flash et des éclairages Led en évitant les yeux des animaux.
- éviter les passages répétés et prolongés sous les surplombs et dans les grottes
- orienter les baptêmes et les plongées d'initiation sur des sites moins sensibles en n'autorisant les appuis que sur des zones sableuses.

### **4/ Pour les activités kayak, VTT des mers,**

- veiller au bon usage des plages en rassemblant les embarcations pour ne pas encombrer l'espace

### **5/ Pour les activités de découverte de l'avifaune**

(cette activité, pour anodine qu'elle puisse paraître, n'est pas sans conséquence sur l'installation des couples nicheurs qui supportent mal le dérangement, par ailleurs elle peut constituer une menace pour la survie des poussins qui sans surveillance des parents sont vulnérables aux prédateurs et à l'insolation. Sur les reposoirs le dérangement régulier des colonies impose aux oiseaux une dépense d'énergie inutile

et dommageable à leur métabolisme).

- veiller à ce que la ou les embarcations, ne s'approchent pas à moins de 50 m des reposoirs permanents et des colonies de reproduction. A cette fin le parc mettra en place dès que possible des repères en mer ;
- n'approcher les reposoirs permanents et les colonies de reproduction que non perpendiculairement à la rive, à vitesse très lente (1 nœud) et sans bruit violent ;
- éviter les séjours trop longs à proximité de ces sites (pas plus de 10 minutes) ;
- circuler silencieusement ou à voix basse en bordure de mangrove ;
- alerter le parc national si vous observez un oiseau en détresse ou une menace directe ;
- signaler au parc national si vous observez une espèce d'oiseau inhabituelle, peu commune, un oiseau marqué ou tout comportement particulier;

#### 6/ Pour le débarquement sur les îlets

- vérifier l'absence d'animal « clandestin » à bord (rat, Anolis, jeune iguane, grenouille, souris...) et faire vérifier les sacs des passagers par leur soins ;
- éviter le « beaching », mais s'il est indispensable momentanément, ne le réaliser que sur les zones de sable nu ;
- demander à sa clientèle d'éviter de piétiner la végétation ;
- ne pas permettre l'approche à moins de 50 m à pied des reposoirs et colonies d'oiseaux .

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature bénéficiaire

Signature Directeur PNG



**Fiche descriptive des sorties de découverte des milieux naturels marins  
et sous marins proposés  
pour l'attribution de la marque Esprit Parc national - Guadeloupe  
à remplir par le candidat**

**ANNEXE n°1 au RUP Sorties de découverte des milieux naturels tropicaux marins et  
sous-marins (scaphandre autonome, randonnée palmée, apnée)**

**Document validé par le comité de gestion du 19 février 2016**

La présente fiche a pour objet de décrire la sortie susceptible de bénéficier de la marque « Esprit Parc national ». Le candidat devra remplir autant de fiches que d'itinéraires proposés pour l'attribution de la marque.

Ce document est complémentaire au Règlement d'Usage Catégoriel Sorties de découverte des milieux naturels marins et sous marins (scaphandre autonome, randonnée palmée, apnée). Il en constitue une annexe.

**DESCRIPTIF GENERAL DE LA PRESTATION**

**1 – Caractéristiques du bateau** utilisé pour la sortie

Nom du bateau.....

Immatriculation du bateau.....

Statut du bateau :

bateau au commerce       NUC       Pavillon étranger, préciser

.....

Nombre de places passagers : .....

Taille du bateau hors tout : .....

Motorisation du bateau :

Type de propulsion : .....

Marque et modèle du ou des moteurs : .....

Puissance : .....

**2 - Le nom de la sortie et le texte de présentation de la sortie (300 caractères espaces  
compris) :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
**3 - Type de sortie et durée :**

Sortie ½ journée                       Sortie journée                       Sortie nocturne

Durée de la sortie : .....

**4 - Le public visé :**

Familles avec enfants > Ages :  3-6 ans  7 à 12 ans  + de 12 ans  autre : .....

Adultes

Enfants sans les parents > Ages :  3-6 ans  7 à 12 ans  + de 12 ans  autre : .....

Seniors (+ de 60 ans) en bonne condition physique

Personnes handicapées :  physique  mental  visuel  auditif

Scolaires > niveau de classe : .....

Autres.....

.....  
 .....  
 .....

**5 – Le commentaire de la prestation peut-il être dispensé dans une autre langue :**

anglais                       allemand                       italien                       espagnol

autre > Préciser : .....

**6 - Tarifs :**

tarif adulte :.....€  tarif enfant : .....

> Tranche d'ages : ..... à ..... ans.

tarif pour groupe constitué .....€ Préciser la taille du groupe requise :.....personnes

forfait famille (2 adultes + 2 enfants) : .....

Autres :  
 .....  
 .....

Proposez-vous des réductions à certains publics :  oui  non  
 Précisez : .....

Proposez-vous des gratuités à certains publics :  oui  non  
 Précisez : .....

Acceptez-vous les Chèques Vacances ? :                       oui  non

Moyens de paiement :  Chèques                       Espèces                       CB

Proposez-vous des services complémentaires, tels que :

des facilités de stationnement                       oui  non

un repas à bord                       oui  non

un arrêt baignade                       oui  non

la vision sous-marine                       oui  non

autre                       oui  non

préciser : .....

**7 - Date(s) et fréquence** de la sortie sur la ou les période(s) :

La sortie est programmée toute l'année  oui  non

La sortie est programmée selon un calendrier précis.

sur une période donnée :

Du ../../.. au ../../..

Du ../../.. au ../../..

Du ../../.. au ../../..

A des dates précises :

Le../../..

Le../../..

Le../../..

La sortie est fixée de manière régulière un ou plusieurs jours de la semaine :

lundi  mardi  mercredi  jeudi  vendredi  samedi  dimanche

ou la sortie est programmée uniquement sur demande  oui  non

**8 - Nombre de participants :**

Le nombre **minimum** de participants pour lequel la sortie est maintenue : .....

**DESCRIPTION DU PARCOURS / ITINERAIRE**

**9 - Le lieu et l'itinéraire envisagé**

\* Secteur(s) concerné(s) :

.....  .....  .....  .....  .....  .....  .....

\* Lieu et heure de départ de la sortie (Commune, port, quai) :

.....

\* Lieu d'arrivée de la sortie (Commune, port, quai) :

.....

**Joindre l'itinéraire envisagé surligné en couleur sur un fond de carte au 1/25 000. Faire figurer sur cette fiche dans une couleur différente les variantes d'itinéraires envisagées, le lieu de départ et d'arrivée.**

**10 - Le site de plongée et l'itinéraire envisagé**

\* Nom du site .....

\* Durée et profondeur de la plongée .....

\* Précisions complémentaires

.....

**Joindre l'itinéraire envisagé surligné en couleur sur un fond de carte.**

**11 - La prestation prend-elle en compte des prescriptions particulières en matière de gestion de la fréquentation :**  oui  non

Si oui, précisez :

Programmation en dehors des pics de fréquentation

itinéraire de repli si trop grande affluence

décalage des heures ou des jours de départ

autre .....

**SENSIBILISATION AUX PATRIMOINES ET AU TERRITOIRE**

**12 - Les thématiques et les pôles d'intérêt de la sortie pour le public :**

- Découverte de l'activité (ex : baptême) : .....
- Découverte des écosystèmes marins : .....
- Flore > Principales espèces : .....
- Faune > Principales espèces : .....
- Géologie > Précisions : .....
- Orientation/cartographie : > Précisions : .....
- Histoire > Précisions : .....
- Epave > Précisions : .....
- Archéologie > Précisions : .....
- Culture.....

Autres ou précisions :  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**13 - Pour les publics scolaires, objectifs pédagogiques recherchés :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**14 - La sensibilisation des publics aux patrimoines et au territoire :**  
**De quelle façon le contenu de la prestation permet-il de sensibiliser les clients sur :**

**> Les patrimoines ?**

- Commentaires
- Visite de lieux
- Dégustations de produits
- Lecture de paysage
- Activité ludique
- par les sens

Description simple :  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....



**> les bonnes pratiques de découverte à adopter en milieu naturel ?**

- Aucun contact physique avec les organismes marins
- Conditions d'observation de la faune
- Non prélèvement d'espèces et de minéraux
- Respect des zones de sensibilité
- Autres :

.....

.....

.....

**> le Parc national : sa réglementation et l'action du Parc/sa charte?**

- Présentation générique du Parc (histoire, périmètre, patrimoine, missions, etc.)
- Réglementation (information avec entrée pédagogique)
- Métiers (garde moniteur, scientifique, ...)
- Maisons du Parc (lieux ressources...)
- Autres :

.....

.....

.....

**15 - Des outils d'observation ou des documents de sensibilisation ou d'information**  
présentant les éléments précédents sont-ils mis à disposition de la clientèle ?

oui  non  (Si oui, ces supports sont à joindre au dossier)

- Ils sont prêtés
- Ils sont distribués

Précisions : .....

.....

.....

.....

**16 - Certains de ces outils ou documents sont-ils adaptés :**

\* aux langues étrangères ou locales : oui  non

Précisions : .....

.....

.....

.....

\* à certaines déficiences : oui  non

Précisions : .....

.....

.....

.....

\* à des publics avertis : oui  non

Précisions : .....

.....

.....

.....

17 - De quelle façon le contenu de la prestation permet-il de sensibiliser les clients sur les activités économiques locales :

- Rencontre avec des acteurs (pêcheur, artisan, ...)
- Visite d'élevage, point de vente, site de production, ...
- Dégustation
- Documentation
- Cadeau :
- 

Autre : Précisions : .....

.....

.....

.....

.....

*Pour les cadeaux ou produits de dégustation, préciser le produit et son origine :*

.....

## ECORESPONSABILITE

18 - Si un pique-nique ou autre collation est proposé par le prestataire :

Sa composition permet-elle de **limiter les emballages et les déchets (non recyclables)** :

oui  non > Si oui, par quels moyens ?

.....

.....

.....

Quels sont les **produits locaux utilisés** ?

.....

.....

.....

19 - La clientèle est-elle informée sur **les systèmes d'écocomobilité, de transports en commun et de covoiturage** existants pour rejoindre le point de RDV ?

oui  non > Si oui, par quels moyens ?

.....

.....

.....

20 - **Les lieux de RDV** sont-ils prévus à proximité de points d'arrêts de transport collectifs ?

oui  non

21 - Existe-il un **système de tri** des déchets lors de la prestation :  Oui  Non

## PROFESSIONNELS PRESENTANT LA OU LES PRESTATIONS

Nom / Prénom : .....  
Adresse : .....  
Téléphone fixe : .....Téléphone mobile : .....  
Mail : .....  
Site internet : .....  
Facebook : .....  
Twitter : .....  
Structure :.....  
Forme juridique :  
 Exploitation individuelle       GAEC       EARL  
 SARL       Entreprise individuelle       EURL       SAS       SA  
 SNC       SASU       Coopérative       Association loi 1901  
 Autre : ..... ;

### > Les informations ci-dessous serviront à réaliser les outils de promotion.

<p><b>Le contact pour la réservation :</b> <input type="checkbox"/> Les mêmes que ci-dessus. <input type="checkbox"/> Les coordonnées ci-après : Nom / Prénom : ..... Structure : ..... Adresse : ..... Tel fixe : ..... Tel mobile : ..... Mail : ..... Site internet : ..... Facebook : ..... Twitter : .....</p>
---

<p><b>Encadrant plongée 1 :</b> Nom /Prénom : ..... Qualification : .....</p> <p>× <b>Dans le cas où cette sortie peut être encadrée par d'autres personnes</b>, merci de préciser ces renseignements pour chacune d'entre elle. Le professionnel renseignant la fiche s'engage à ce que seules les personnes dûment identifiées ci après encadrent la sortie considérée.</p> <p><b>Encadrant plongée 2:</b> Nom /Prénom : ..... Qualification : .....</p> <p><b>Encadrant plongée 3 :</b> Nom / Prénom : ..... Qualification : .....</p>
---

## PIECES A FOURNIR

- ✓ Le tracé et ses variantes (notamment en cas d'adaptations aux conditions météorologiques, risque d'incendie...) ou les sites empruntés, sur une carte au 1/25 000.
- ✓ Les brochures de promotion et de communication présentant l'ensemble de l'activité du prestataire (français et langues étrangères lorsqu'ils existent).
- ✓ les documents de sensibilisation utilisés ou distribués
- ✓ Si possible, des photographies, 300 dpi minimum (format Jpg en fichier joint), pour illustrer et faciliter la promotion de votre sortie et libres de droits pour les supports du Parc national (y compris portraits des pilotes)

Fait à ....., le.....

Pour le prestataire :

Signature :

**CADRE RESERVE AU PARC NATIONAL**

**Avis de l'établissement :**

Oui       Non

**Commentaires et avis sur la prestation proposée :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....